



Comment resilier une formation a distance

Par **momo03**, le **10/01/2014 à 16:40**

Bonjour, je vous contact car je ne sais pas comment faire pour résilier mon contrat de formation a distance par l'école de l'ifsa. ils m'ont dit que si je ne payer pas avant mardi il fallait que je paye la somme total de la formation... comment faire astuce? réson valable pour résilier le contrat? merci de m'aider et de me répondre au plus vite

Par **aguesseau**, le **10/01/2014 à 18:05**

bjr, en principe, dans votre contrat il doit être précisé les conditions de résiliation du contrat. donc vous devez résilier selon ce qui est prévu dans le contrat que vous avez signé. impossible d'en dire plus avec si peu de renseignements. cdt

Par **moisse**, le **10/01/2014 à 18:55**

Bonjour, il existe 3 période dans la vie d'un contrat de formation à distance. a) délai de rétractation : 7 jours le contrat n'a jamais existé. b) délai de résiliation : 3 mois moyennant le paiement d'une indemnité égale à 30% du montant total. c) au delà : pas de résiliation possible sauf cas de force majeure. Pour mémoire le cas de force majeure présente 3 caractéristiques : * il est imprévisible * il est insurmontable * il est extérieur à la personne qui s'en prévaut.